

3 Reconstruction du temple protestant. Ses collecteurs locaux échantonnés habiles;

Approuvé
Rochefort
le 5-2-1954
54048

Il est noté l'adoption de la délibération suivante:
Le Conseil Municipal.

— autorise M. le Maire à demander l'adhésion de la Ville de Bayon à la
reconstruction en vue de la reconstruction du temple protestant
Adopté à l'unanimité.

IV Recensement de la population. Recensement recenseurs chargés du recensement de la population
et qui sont réalisés par l'Etat.

Le recensement vaque et d'impénies dans des délais relativement longs
Même si moi les communes des finances locales l'adoption de la délibération
suivante:

Le Conseil Municipal.

— autorise l'ouverture d'un crédit de 300.000 fr. sur le chapitre XXXI
"dépenses impérieuses" pour le paiement des dépenses effectuées dans les communes
de la population.

— dit qu'une somme d'un montant égal sera versée au 31 1954.

Remboursement par l'Etat des frais engagés pour le recensement.

Adopté à l'unanimité.

III Ouverture de la Recette centrale des P.T. A la suite de ces demandes, M. le Secrétaire Maire

a obtenu l'ouverture pendant tout l'année en

R^{de} 14^e de la recette centrale des P.T. moyennant une participation de la
commune de: 90.400 fr.

Approuvé
le 19-4
54049